

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 24756
Numéro SIREN : 478 585 995
Nom ou dénomination : 33 RUE LA BOETIE

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2022 sous le numéro de dépôt 104055

33 RUE LA BOETIE

Société par actions simplifiée à capital variable

Capital minimum : 37.000 €

Siège social : 2, rue de Clichy - 75009 Paris

RCS Paris n° 478 585 995

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 30 JUIN 2022**

La société **PATRIZIA Frankfurt Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH** (anciennement dénommée TRIUVA Kapitalverwaltungsgesellschaft mbH), société de droit allemand dont le siège social est à Untermainanlage 1, 60329 Frankfurt am Main (Allemagne), immatriculée au Registre du Commerce, Section B du Tribunal d'Instance de Frankfurt am Main (Allemagne) sous le numéro HRB 91062, représentée par Heiko Süß et Richard Klein ;

(l'« **Associé Unique** »),

Associé Unique de la société :

33 RUE LA BOETIE, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est situé 2, rue de Clichy à Paris (75009), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 478 585 995,

(la « **Société** »),

Déclare être appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de gestion** établi par le Président sur la situation de la Société et son activité au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- **Lecture du rapport des Commissaires aux comptes** de la Société sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- **Examen et approbation** des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- **Quitus** au Président et au directeur général ;
- **Affectation du résultat** de l'exercice écoulé ;
- **Conventions de l'article L. 227-10** du Code de Commerce ;
- **Renouvellement** du mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- **Constatation du capital** souscrit au 31 décembre 2021 ;
- **Questions diverses** ; et
- **Pouvoirs** en vue des formalités.

M. Jan WANGERMAN, Président de la Société, assiste à et préside cette réunion.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion.

1. L'Associé Unique déclare avoir été mis en possession des documents suivants :

- Une copie de la lettre de convocation de l'Associé Unique ;
- Une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes titulaire ;
- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2021 ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; et
- Le texte des projets de résolutions.

L'Associé Unique reconnaît avoir eu communication du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes dans des délais suffisants, et confirme expressément avoir eu le temps nécessaire à l'étude de ces rapports.

Après lecture des documents susvisés et après discussion,

2. L'Associé Unique déclare prendre les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes annuels de cet exercice, tel qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 211.197 euros.

L'Associé Unique constate qu'aucune dépense ou charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

L'Associé Unique donne quitus au Président et au directeur général de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION :

L'Associé Unique constate qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

L'Associé Unique constate qu'il n'y a pas de convention, visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce, conclue au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION :

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 211.197 euros comme suit :

- 10.560 euros au compte « Réserve légale », qui s'élèvera, après affectation, à 39.897 euros ; et
- le solde, soit 200.637 euros au compte « Report à Nouveau », qui s'élèvera, après affectation, à 431.909 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

QUATRIEME DECISION :

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivant à échéance, ceux-ci ayant été nommés pour une durée de six exercices aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 30 juin 2016 approuvant les comptes de l'exercice 2015, jusqu'à l'issue des décisions collectives des associés portant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, en conséquence l'Associé Unique décide de renouveler les mandats suivants :

- la société PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire, dont le siège social se situe 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue des décisions collectives des associés qui statueront sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 ; et
- Monsieur Emmanuel Benoist, Commissaire aux comptes suppléant, né le 14 février 1975 à Les Pavillons-sous-Bois (93) et domicilié au 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue des décisions collectives des associés qui statueront sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

La société PricewaterhouseCoopers Audit et Monsieur Emmanuel Benoist ont déclaré par avance accepter lesdites fonctions et n'être frappés d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de leur en interdire l'accès.

CINQUIEME DECISION :

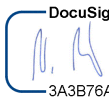
La Société étant une société à capital variable, l'Associé Unique prend acte que le montant du capital souscrit au 31 décembre 2021 s'élève à 1.744.700 euros.

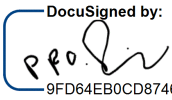
SIXIEME DECISION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

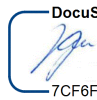
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique, et le président de séance.

DocuSigned by:

3A3B76A879FD428...

DocuSigned by:

9FD64EB0CD87461...

PATRIZIA Frankfurt
Kapitalverwaltungsgesellschaft
mbH Représentée par :
Heiko Süß et Richard Klein

DocuSigned by:

7CF6F1CBEB9143A...

Président
M. Jan Wangermann